

Enjeux et démarche de la natation scolaire

On peut admettre que l'histoire du "savoir nager" est celle d'une union complexe, hésitante, entre deux conceptions propres à la motricité aquatique. Pour la première, l'efficacité est **sécuritaire** : elle sous-tend l'aisance, le bien-être, sans véritablement de rationalisation technique. Pour la seconde, l'efficacité est motrice au sens où elle se mesure à travers l'économie ou le rendement du déplacement effectué. Par conséquent, la question sous-jacente est bien de savoir comment l'Institution scolaire peut répondre à ces enjeux pluriels et quels contenus d'enseignement s'avèrent les plus adaptés pour ce faire. Car, forte de sa volonté de former des citoyens responsables, l'École doit doter ses élèves des outils de maîtrise d'un environnement, social ou physique, parsemé d'embûches. La sécurité est devenue l'un des maîtres-mots de notre époque avec, et cela peut paraître paradoxal, une appétence croissante pour les pratiques sportives nouvelles, parfois extrêmes, mêlant goût du risque et de l'aventure. Il incombe donc à l'École en général, et à l'éducation physique en particulier, de permettre aux enfants de poser les jalons de la **responsabilité** et de l'**autonomie** par le biais de comportements adaptés et d'attitudes raisonnées.

Par ailleurs, les données chiffrées relatives aux accidents de noyade démontrent que la catégorie accidentogène est celle d'âge scolaire, témoignant ainsi, si besoin est, de l'impérieuse nécessité de donner, à tous les enfants, la possibilité d'acquiescer ce "savoir nager", véritable **mission de santé publique**.

1. Etat des lieux de la pratique scolaire : des réticences, des inquiétudes

Si la natation est parfois source d'appréhension chez les élèves, elle peut l'être tout autant chez leurs enseignants. Et certains n'ont finalement qu'une hâte, que la séance soit terminée, et plus encore, le module achevé ! Cette peur peut s'expliquer de différentes manières : angoisse liée à un vécu personnel (peur de l'eau), angoisse liée à la sécurité des élèves et à la gestion du risque, sentiment d'incompétence (enseignement de la natation scolaire considérée comme une affaire de spécialistes). Ceci explique sans doute les constats suivants :

- Le **temps de pratique** effective est encore souvent très réduit, avec des files d'attente importantes sur le bord ou près d'une échelle et des enfants grelottants, déçus de ne pouvoir agir autant qu'ils le souhaiteraient. Priorité doit donc être donnée à l'optimisation du temps d'activité si l'on veut que la séance soit véritablement un vecteur, et d'apprentissages, et de plaisir.

- Le profil par essence hétérogène de chaque classe conduit encore fréquemment à la mise en place de **groupes** de "niveaux", considérés comme plus « confortables » pour l'enseignement et la gestion de la sécurité. Pourtant, les recherches scientifiques le prouvent, on apprend mieux au sein d'un groupe hétérogène. En outre, du point de vue de l'estime de soi, le groupe de niveau a un effet des plus négatifs pour ceux qui se retrouvent systématiquement avec les plus faibles. Oui, l'hétérogénéité est gérable en natation ! D'ailleurs rappelons que l'enseignement de la natation à l'école primaire ne vise pas l'apprentissage de **techniques de nages**, même au cycle 3.

- Concernant l'**évaluation du savoir nager**, elle s'effectue le plus souvent au cours d'une séance dite d'évaluation finale pour toute la classe. Pourtant, rien n'empêche de valider la savoir nager d'un élève au cours du module, sans attendre la dernière séance. L'objectif de **parcours individualisé** prend ainsi tout son sens.

- Enfin, du point de vue organisationnel, il arrive que des classes se déplacent à la piscine avec un nombre conséquent d'**intervenants** non qualifiés agréés, pensant ainsi optimiser la sécurité des élèves. Pourtant, il faut savoir qu'un sur-encadrement peut, au contraire, diluer les responsabilités et engendrer des situations d'insécurité. Il est donc souhaitable de veiller à ce que l'encadrement ne soit pas trop important, en respectant, bien évidemment, le taux minimum précisé par les textes officiels.

2. Mise en oeuvre pédagogique

1. les conditions d'apprentissages

- **Un milieu attrayant** : les aménagements de bassin
- Une **démarche en 3 temps « avant , pendant et après »**: il est important d'associer le module d'apprentissage de natation à un projet qui sous-tend une organisation des séances de natation dans **deux espaces distincts** : celui de la classe en tant qu'espace de réflexion, de proposition, de synthèse, celui de la piscine en tant qu'espace d'actions, d'essais, de tentatives, de répétitions, de transformations. Chaque séance devrait être précédée d'un « avant » et d'un « après » en classe durant lesquels chaque élève pourra forger les outils de construction de son savoir, apprécier ses progrès personnels, évaluer l'écart entre ce qu'il sait déjà faire et ce qu'il veut apprendre à faire, développer des capacités d'analyse de ses actions, mieux comprendre l'incertitude, planifier et réguler son action donc en estimant mieux les niveaux de risque. Cela signifie concrètement que chaque élève, avant même de se rendre à la piscine, connaît les aménagements qui seront mis en place et les actions qu'il va pouvoir réaliser.
- Un **apprentissage massé** est toujours plus efficace. Aussi préférera-t-on deux séances hebdomadaires plutôt qu'une seule, et mieux encore, un module regroupé sur une semaine complète. L'organisation d'une classe bleue est également tout à fait pertinente.

2. Les contenus à enseigner

Sur le plan moteur :

- équilibre, propulsion, respiration
- vision subaquatique
- répertoire moteur aquatique : entrer dans l'eau, s'immerger, se déplacer, se propulser
- de l'enfant marcheur à l'enfant flottant et vers l'enfant autonome dans l'eau

Sur le plan cognitif:

- construire des connaissances relatives à la flottaison, la propulsion, la respiration afin de dégager progressivement des règles d'action opérantes et efficaces
- rechercher la sécurité : apprendre à prendre des risques mesurés par une connaissance du milieu et de ses capacités

Sur le plan affectif

- contrôler ses émotions dans des situations difficiles
- accepter une activité contraignante, avoir envie d'agir

Sur le plan méthodologique :

- construire un projet d'actions individuel
- développer des principes porteurs d'autonomie et de responsabilisation
- coopérer entre pairs, faire preuve de solidarité

3. Les conditions de sécurité :

La surveillance du bassin est assurée par une personne qualifiée et agréée par l'Education Nationale. La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin et sur les plages, telle que définie par le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) prévu par l'article D. 322-16 du code du Sport.

Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur conformément à l'article D. 322-13 du code du Sport.

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement.

Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. **Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.**

Sur le plan de la mise en œuvre, l'enseignant doit veiller à éviter les **flux d'enfants** trop importants au même endroit, par exemple sur une même structure.

Il doit, ainsi que tout autre adulte agréé, disposer d'une **perche à proximité immédiate** afin de pouvoir venir en aide à un enfant le cas échéant. Une frite est également très utile, elle peut être lancée à un endroit que la perche n'atteint pas systématiquement.

4. L'organisation de l'activité

La plupart des classes fonctionne avec un maître-nageur d'enseignement, la classe est donc divisée en deux **groupes**, l'un avec l'enseignant et l'autre avec le MNS.

→ Privilégier le vécu classe : éviter de conserver le même groupe sur toute la durée du module afin de permettre à chaque élève de travailler avec les deux adultes chargés d'enseigner la natation (compétences complémentaires entre les 2 qualifiés). Quelques pistes :

- alterner les groupes pendant une séance (groupe A avec enseignant & groupe B avec MNS, puis inversion des groupes)
- échanger les groupes à la moitié du module.

La première piste présente un avantage : l'enseignant prend en charge les contrats individuels tandis que le MNS met en place son propre contenu d'enseignement.

→ L'enseignant est bien chargé d'enseignement ! Veiller, notamment en présence d'adultes non qualifiés, à ce que les missions de chacun soient bien respectées.

☒ **Les formes de travail**

→ Privilégier les groupes **hétérogènes** dès la 1ère séance même si des régulations peuvent être faites en cours de séquence ou même de séance.

→ Eviter la 1ère séance « traumatisante » consacrée à la constitution des groupes où chaque élève, en rang d'oignons, passe l'un après l'autre une mini-évaluation.

☒ **Les situations d'apprentissage**

→ Conformément aux instructions officielles, le parcours d'apprentissage de l'élève doit prendre appui, tantôt sur des **jeux** et **parcours** qui permettront à l'élève de découvrir et d'explorer le milieu, tantôt sur des temps d'enseignement plus structurés prenant la forme d'**ateliers**.

NB : Les descriptifs des aménagements ne sont bien évidemment pas à considérer comme figés puisque chaque centre nautique s'appuie sur un dispositif propre tenant compte de la configuration de ses bassins, du projet pédagogique défini, du matériel.

- Le travail dans le grand bain est nécessaire à chaque séance même pour les débutants.
- Jouer sur **les variables pour gérer l'hétérogénéité** : matériel, espaces d'actions, consignes...
- **Donner du temps** aux élèves pour apprendre, pour essayer et expérimenter.
- Favoriser **la répétition** des actions afin de consolider, de stabiliser, de parvenir à transférer dans des situations différentes.

☒ **La préparation**

- Dans l'optique de sécurité active (vision subaquatique), **le port des lunettes** est à limiter pendant les séances d'apprentissage et d'évaluation.
- **une réunion de parents** (même ceux qui ne participent pas aux séances) organisée bien avant le début de la séquence natation permettra de présenter les objectifs de la natation scolaire (construire une sécurité active...) et par conséquent les choix qui en découlent (aménagement de bassin, port des lunettes, notions de choix pour les élèves...).
- **L'écriture du prénom** de l'enfant sur son bonnet de bain s'avère très utile.
- Ne pas hésiter à disposer près du bassin, lors de la mise en place des parcours, des **cônes** de deux couleurs distinctes afin d'aider l'élève à repérer les entrées et les sorties. En effet, un parcours se distingue d'un circuit par le fait qu'il comporte plusieurs entrées et plusieurs sorties. A noter qu'une entrée ne doit pas faire également office de sortie, et inversement. Cela permet d'éviter les situations susceptibles d'engendrer des temps d'attente délicats.
- Ne pas hésiter à prévoir, d'emblée, du **matériel d'aide à la flottaison** en disposant, par exemple, quelques frites dans le bassin.

M.P. Degeorges, Cpc St Julien